



Droit à l'image



Durant les activités scolaires (travail, sortie, voyage, etc..), nous sommes amenés à photographier et à filmer élèves à des fins de promotion de l'école et à des fins de partage avec les parents et les élèves.

S'agissant d'élèves mineurs, nous sollicitons votre autorisation pour la prise de vue et certaines publications de photos et de vidéos de votre enfant pour la durée de sa scolarité à l'école fondamentale libre Jean Paul II.

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement, en contactant par écrit le secrétariat avec une mise en copie de la direction.

En l'absence d'autorisation, l'enfant ne sera pas photographié de façon reconnaissable, sera flouté ou sera mis hors du champs, selon ce qui nous semblera convenir le mieux à la situation.

La Direction

Je soussigné.e.s Mr / Mme _____

parent.s de Nom : _____ Prénom : _____

Prends acte que des photos ou vidéos seront prises et utilisées car nécessaires à la réalisation du projet éducatif et pédagogique de l'école pour un usage interne tel que

- **Le portrait de l'élève** pour son dossier administratif et pédagogique dans notre logiciel administratif ProEco, notre plateforme Questi et sur notre ENT à destination de l'équipe éducative.
- **Des photos ou vidéos** nécessaires à une activité d'enseignement figurant au programme.

AUTORISE

N'AUTORISE PAS

La prise de photos et vidéos dans le contexte décrit ci-dessus, et leur publication :

- Par affichage dans l'école
- Diffusées aux élèves et familles sur la plateforme Questi
- Pour la photo de classe ;
- Sur notre site internet www.jp2.be ;
- Sur notre page Facebook Ecole Jean Paul II de Perwez (gérée par l'école) ;
- Pour le partage de photos sur Questi et par mail ;
- Pour le livret souvenir remis aux élèves au format papier ou sur clé USB ;
- Dans le calendrier vendu aux parents ;
- Dans le carnet publicitaire de fêtes scolaires ;
- Pour la vidéo des fêtes de l'école ;
- Pour la mascotte de la classe.

En acceptant de recevoir les photos, vous vous engagez à respecter le droit à l'image, c'est-à-dire à ne pas diffuser ni à publier *les photos des autres enfants que le vôtre, ainsi que des photos des membres du personnel de l'école*, sur internet, les réseaux sociaux, les plateformes numériques, publiquement, etc. En cas de non-respect de cet engagement de non-diffusion, vous encourez le risque de poursuites judiciaires.

Fait à _____ le _____ Signature du responsable légal(e) :